



#18

Décembre 2024

Adresse du siège : 18 impasse RAIMU
77330 Ozoir la Ferrière

Adresse de notre site : <http://lesarchersdozoir.sportsregions.fr/>

Adresse du site départemental : <http://archersdu77.fr>

Adresse FFTA : <http://www.ffta.fr>

Le Président : lao.president@gmail.com

Le Secrétaire : mirguet_serger@hotmail.com

Le Trésorier : tresorierlao@gmail.com

Le club : lesarchersdozoir@gmail.com

La lettre aux Archers d'Ozoir

Le club

Nous sommes actuellement 61 adhérents aux archers d'OZOIR.

Concours de novembre

Le Président remercie l'ensemble des archers venu aider à l'organisation du concours. Le concours s'est bien passé, il y a eu 192 compétiteurs.

Les animations à venir

Le tir de Noël est organisé vendredi 20 décembre 2024. Ce tir est ouvert à tous.

Le FITA salle sera organisé les 11 et 12 janvier 2025.

Cette fois encore, l'aide de tous sera appréciée. De plus, des gâteaux pour la buvette seront les bienvenus.

Nous allons organiser le tir de la Saint-Sébastien ainsi que son repas dimanche 26 janvier 2025. Ce tir est ouvert à tous les archers, il se déroule comme une compétition en salle, en plus court. Comme d'habitude, le restaurant qui suivra sera en partie payé par le club. Nous ne manquerons pas de donner plus d'informations ultérieurement.

Des travaux d'entretien, d'amélioration et d'aménagement sont prévus au terrain de la Verrerie début mars.

Au programme :

- Montage de nouvelles cibles,
- Amélioration de la sécurité sur le Beursault,
- Aménagement d'une plateforme entre les bungalows.

Le Roy ARNAUD organisera son tir vendredi 14 mars.

Le bouquet provincial se déroulera à SOISSONS dimanche 18 mai 2025.

Selon le nombre d'archers désirant s'y rendre, nous ferons du covoiturage ou nous irons avec un minibus.

Formation & entraînement

Un petit questionnaire est mis en ligne sur notre site internet, Merci d'y répondre avant le 21 décembre.

Participation du club aux compétitions

Les modalités concernant la participation du club sur les compétitions sont les suivantes :

-Prise en charge totale des inscriptions

- Pour les archers participant aux championnats départementaux, régionaux et nationaux
- Pour les archers faisant partie des équipes DD (division départementale) et DR (division régionale)
- Pour les jeunes.

-Participation partielle sur toutes les compétitions sélectives ou qualificatives obligatoirement inscrites au calendrier de la FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc) dès l'instant que l'inscription est faite par le club (problème de gestion)

La participation du club est de 30% du montant de l'inscription. Dans le cas des parcours offrant la possibilité de prise de repas, celle-ci ne sera prise en compte dans le calcul de la participation du club.

Régulièrement, le trésorier vous adressera un bilan des sommes dues par chaque archer.